Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260910-2026_50_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absents représentés : 2

Date de la convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaétan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Monsieur Loic BATTAIS, Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Monsieur David RETORE représenté par Monsieur Christian NGUYEN

Absent : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_50_BUREAU_020_4. 2 : Contrats d'Engagement Éducatif et emplois saisonniers – Estimation des besoins en personnel pour la fin d'année 2026 (vacances de la Toussaint et de Noël) – Accueil de Loisirs Petite Enfance Perceval, Accueil de Loisirs Les Petits Gallos et Service Jeunesse (Cogl'ados / Ados Explorers)

Monsieur Thomas Janvier, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Bureau Communautaire les délibérations, autorisant le recours aux contrats d'engagement éducatif ainsi qu'à des agents contractuels sur emplois saisonniers pour assurer l'animation et l'entretien des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et du service jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne pendant les périodes de vacances scolaires,

Considérant la nécessité d'anticiper, dès à présent, les besoins prévisionnels en personnel pour la fin de l'année 2026, afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu aux familles pendant les vacances de la Toussaint et de Noël 2026, ainsi que lors des journées de préparation organisées en amont de ces périodes, en dehors des vacances scolaires,

Considérant que les besoins ci-dessous concernent, d'une part, le recrutement d'animateurs en contrats d'engagement éducatif (CEE) et, d'autre part, le recrutement d'agents d'entretien sur des emplois saisonniers, rendu nécessaire par le surcroît d'activité lié à l'accueil des enfants et des jeunes pendant les vacances scolaires,

Considérant que les effectifs présentés ci-après constituent des estimations maximales, établies sur la base des besoins prévisionnels transmis par les responsables des structures concernées, et qu'ils ne préjugent pas du nombre définitif d'agents effectivement recrutés, celui-ci pouvant varier à la baisse en fonction des candidatures reçues et des besoins réels constatés,

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260910-2026_50_BUREAU-DE

Considérant qu'une information sur les effectifs réellement recrutés sera présentée au Bureau Communautaire en fin d'année 2026 ou en début d'année 2027,

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, propose au Bureau Communautaire :

- **De créer, à titre d'estimation prévisionnelle, les emplois non permanents suivants en contrats d'engagement éducatif (CEE) et en emplois saisonniers d'agents d'entretien, pour l'ensemble des accueils de loisirs et du service jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne, pour la fin de l'année 2026, comme suit :**

1. Service Jeunesse (Cogl'ados – Maen Roch / Ados Explorers – Antrain / Séjour)
Vacances de la Toussaint 2026 (du 19 au 30 octobre 2026)

Structure concernée	Périodes	Nombre de contrats CEE	Nombre de jours d'engagement
Cogl'ados (Maen Roch)	Journée de préparation : samedi 17 octobre 2026 Vacances : du 19 au 30 octobre 2026	10 contrats d'animateurs (1 jour de prépa + 5 jours de vacances)	60 jours au total
Ados Explorers (Val Couesnon)	Journée de préparation : samedi 17 octobre 2026 Vacances : du 19 au 30 octobre 2026	6 contrats d'animateurs (1 jour de prépa + 5 jours de vacances)	36 jours au total
Séjour à Paris	Journées de préparation : samedis 10 et 17 octobre 2026 Séjour : du 19 au 23 octobre 2026	1 contrat d'animateur (2 jours de prépa + 5 jours de séjour)	7 jours au total
Sous-total Service Jeunesse – Toussaint 2026		**17 contrats CEE**	**103 jours**

Vacances de Noël 2026 (du 19 décembre 2026 au 4 janvier 2027)

Le service jeunesse est fermé pendant les vacances de Noël 2026 : aucun besoin en personnel CEE n'est à prévoir à ce titre pour Cogl'ados et Ados Explorers.

2. Accueil de Loisirs Petite Enfance Perceval
Vacances de la Toussaint 2026 (du 19 au 30 octobre 2026) – Réunion de préparation : mercredi 30 septembre 2026 (demi-journée)

Structure concernée	Périodes	Nombre de contrats	Nombre de jours / heures
Perceval – animation (CEE)	Semaine du 19 au 23 octobre 2026	8 contrats d'animateurs	5 jours/agent, soit 40 jours
Perceval – animation (CEE)	Semaine du 26 au 30 octobre 2026	8 contrats d'animateurs	5 jours/agent, soit 40 jours
Perceval – entretien (saisonnier)	Semaine du 19 au 23 octobre 2026	1 poste agent d'entretien	35h/semaine
Perceval – entretien (saisonnier)	Semaine du 26 au 30 octobre 2026	1 poste agent d'entretien	35h/semaine
Sous-total Perceval – Toussaint 2026		**16 contrats CEE + 2 postes saisonniers**	**80 jours CEE + 70h ménage**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260910-2026_50_BUREAU-DE

Vacances de Noël 2026 (du 19 décembre 2026 au 4 janvier 2027) – Réunion de préparation : mercredi 2 décembre 2026 (demi-journée)

Structure concernée	Périodes	Nombre de contrats	Nombre de jours / heures
Perceval – animation (CEE)	1ère semaine (fin décembre 2026, dates précises à confirmer selon jours d'ouverture)	7 contrats d'animateurs	Estimation à confirmer
Perceval – animation (CEE)	2nde semaine (fin décembre 2026 / début janvier 2027, dates précises à confirmer)	7 contrats d'animateurs	Estimation à confirmer
Perceval – entretien (saisonnier)	1ère semaine	1 poste agent d'entretien	35h/semaine
Perceval – entretien (saisonnier)	2nde semaine	1 poste agent d'entretien	35h/semaine
Sous-total Perceval – Noël 2026		**14 contrats CEE + 2 postes saisonniers**	**Jours CEE à confirmer + 70h ménage**

3. Accueil de Loisirs Les Petits Gallos

Les besoins prévisionnels en personnel en animation (CEE) pour Les Petits Gallos ont été transmis par la responsable de la structure. Par ailleurs, aucun besoin en agent d'entretien saisonnier n'a été communiqué à ce stade pour cette structure ; cette ligne sera complétée dès réception de l'information.

Structure concernée	Périodes	Nombre de contrats	Nombre de jours / heures
Les Petits Gallos – animation (CEE)	Journée de préparation : 27 septembre 2026	8 contrats d'animateurs	8 jours au total
Les Petits Gallos – animation (CEE)	Vacances de la Toussaint 2026	8 contrats d'animateurs (10 jours de vacances/agent)	80 jours au total
Les Petits Gallos – entretien (saisonnier)	Vacances de la Toussaint 2026	[à compléter — besoin non communiqué]	[à compléter]
Les Petits Gallos – animation (CEE)	Vacances de Noël 2026	4 contrats d'animateurs (8 jours de vacances/agent)	32 jours au total
Les Petits Gallos – entretien (saisonnier)	Vacances de Noël 2026	[à compléter — besoin non communiqué]	[à compléter]
Sous-total Les Petits Gallos (animation CEE)		**20 contrats CEE**	**120 jours**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260910-2026_50_BUREAU-DE

4. Récapitulatif général

Poste	Nombre de contrats / postes estimés	Volume estimé
Contrats CEE animateurs (Service Jeunesse – Toussaint)	17 contrats	103 jours
Contrats CEE animateurs (Perceval – Toussaint)	16 contrats	80 jours
Contrats CEE animateurs (Perceval – Noël)	14 contrats	à confirmer
Contrats CEE animateurs (Les Petits Gallos – Toussaint)	16 contrats	88 jours
Contrats CEE animateurs (Les Petits Gallos – Noël)	4 contrats	32 jours
Postes saisonniers agents d'entretien (Perceval – Toussaint et Noël)	4 postes	140h au total
Postes saisonniers agents d'entretien (Les Petits Gallos)	à compléter	Besoin non communiqué
TOTAL CEE animateurs	**67 contrats**	**303 jours + Noël Perceval à confirmer**

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président délégué aux ressources humaines précise que tous les emplois prévus dans les tableaux ci-dessus ne seront pas nécessairement pourvus : il s'agit d'un maximum correspondant au besoin prévisionnel, le nombre d'emplois effectivement pourvus pouvant varier en fonction des candidats qui auront pu être recrutés.

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines, propose :

- **De valider les propositions ci-dessus, présentées à titre d'estimation prévisionnelle des besoins en personnel (CEE et agents saisonniers) pour la fin de l'année 2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder aux recrutements correspondants, dans la limite des besoins réels constatés ;**
- **De prendre acte qu'une information sur les effectifs définitivement recrutés sera présentée au Bureau Communautaire en fin d'année 2026 ou en début d'année 2027.**

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

Couesnon Marches de Bretagne
I. et V.